Nations Unies S/PV.6892



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6892e séance

Mercredi 19 décembre 2012, à 10 heures

New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Vinay Kumar
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste



12-65544 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Timor-Leste à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) s'achevant le 31 décembre 2012, le Conseil de sécurité salue les remarquables avancées réalisées ces 10 dernières années par le Timor-Leste, ainsi que sa participation à d'importantes initiatives régionales et mondiales.
>
> Le Conseil se félicite des progrès considérables que le Timor-Leste a faits pour renforcer les moyens et les ressources humaines de ses institutions publiques, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de la gouvernance, qui sont essentiels pour le maintien de la stabilité et la promotion de la démocratie.
>
> Le Conseil se félicite également de la réussite des élections présidentielle et législatives tenues en 2012, qui ont concouru à la consolidation des institutions démocratiques du Timor-Leste.
>
> Le Conseil salue le rôle non négligeable qu'a joué la MINUT dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement au Timor-Leste, notamment en ce qu'elle a œuvré au renforcement des moyens de la Polícia Nacional de Timor-Leste. Il remercie la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies de l'œuvre qu'elles ont accomplie sous la direction des Représentants spéciaux du Secrétaire général.
>
> Le Conseil remercie le Gouvernement et tous les Timorais d'avoir résolument participé à l'action menée par la MINUT et l'équipe de pays depuis la création de la Mission, y compris dans le cadre du processus conjoint de transition, qui a permis, entre autres, de renforcer le principe de la maîtrise nationale dans l'intérêt de tous et qui pourrait servir de modèle de collaboration à d'autres missions.
>
> Le Conseil note que, pour le Gouvernement timorais, l'Organisation des Nations Unies restera un partenaire de premier plan dans la nouvelle phase d'édification de l'État. Il se félicite donc de la solidarité constante du Secrétaire général et de l'équipe de pays des Nations Unies à l'égard de l'action menée par le Gouvernement timorais qui, tout en cherchant a préserver et à consolider ses acquis dans le domaine de la consolidation de la paix, s'emploie à promouvoir le développement durable, l'état de droit et le renforcement des institutions ayant pour mission de faire respecter les droits de l'homme, et à régler les autres problèmes qui subsistent dans le pays.
>
> Le Conseil souligne qu'il importe de continuer d'apporter un concours au Timor-Leste alors qu'il entame la phase suivante de son développement, sans la MINUT, et note qu'à la demande des autorités timoraises, l'Organisation des Nations Unies ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux ont accepté de continuer à jouer un rôle important dans cette entreprise. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/27.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.